

TARIFS

DOMICILIATION

↪ Coût mensuel de la domiciliation et forfait de traitement du courrier	55,00 € HT par mois
↪ Frais d'ouverture de dossier	gratuit
↪ Fréquence de réexpédition	Hebdomadaire
↪ Réexpédition globale de votre courrier sous enveloppe affranchie (obligation de la poste)	Coût réel de la Poste
↪ Réception et stockage des paquets	1,65 € HT par paquet/jour
↪ Réception paquets volumineux	5,00 € HT par paquet/jour
↪ Réception d'un pli d'huissier	9,00 € HT

DÉPÔT DE GARANTIE (à l'ouverture de la domiciliation)

165,00 €

(le dépôt de garantie ne pourra être restitué qu'après paiement de toutes les sommes restantes dues au domiciliataire et dans la mesure où le bénéficiaire apporte au domiciliataire le justificatif du Greffe du Tribunal de Commerce de la cessation de son activité ou du transfert de son siège social).

DOCUMENTS À FOURNIR :

- Extrait KBIS de moins de trois mois ou un projet de statuts pour une société en cours de création,
- Une copie de la pièce d'identité et un justificatif de domicile du dirigeant,
- Un RIB,
- Procuration de la poste (document fourni),
- Attestation sur l'honneur du lieu de conservation des documents comptables et administratifs,
- Contrat de domiciliation signé.

HERBERGEMENT DE LIGNES TELEPHONIQUES AVEC RENVOI D'APPELS

- ligne téléphonique
 - frais de gestion du dossier avec Orange
- *le coût de la communication pour les transferts d'appels sont à la charge du client.*

20,00 € HT/mois
30 € HT

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION

Salle de réunion fermée

- une heure
- une demie-journée
- une journée

25 € HT
80 € HT
130 € HT

mise à disposition du photocopieur lors de l'utilisation de la salle

- photocopie A4 noire et blanc
- photocopie A3 noire et blanc

0,15 € HT/page
0,30 € HT/page

FRAIS DE GESTION ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Prélèvement automatique mensuel
Paiement par chèque mensuel
Frais de rejet de prélèvement

Gratuit
10 € HT/facture
10 € HT/rejet

Indemnité forfaitaire pour retard de paiement

40,00 €

